

GCSMS URTSA AGES ADAPEI

6 Rue de la Résistance

21000 DIJON

Place de l'Europe
89000 ST-GEORGES-SUR-
BAULCHE

Tél. : +33 (0)3 86 48 12 12
Fax : +33 (0)3 86 48 31 30

www.groupe-etc.fr

**SOCIÉTÉ
DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

**COMMISSAIRES AUX
COMPTES ASSOCIÉS**

Frédéric VAUTRIN
Claude BOULIC
Thierry BISSERON
Sandra FAORO
Stéphane DELZAIVE
Lionel LEBLANC
Laëtitia COURVOISIER
Christelle NICOLAS
Marie-Hélène GONCALVES
Jean-Pierre MOUTURAT

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale en date du 17/10/2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de GCSMS URTSA AGES ADAPEI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de GCSMS URTSA AGES ADAPEI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

SARL ETC AUDIT

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons testé les fonds dédiés, les ressources, la mise à disposition du personnel et les charges. Aucun écart significatif n'a été constaté, confirmant ainsi la fiabilité des comptes.

Vérifications spécifiques

Le rapport moral et financier et les autres documents spécifiques ne nous ont pas été communiqués, comme le prévoit les textes légaux et réglementaires. De ce fait, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ces documents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nevers, le 26 août 2026

Le Commissaire aux comptes

ETCAUDIT,

Représenté par Stéphane DELZAIVE

Bilan Actif

ACTIF	Brut 2025	Amortissement 2025	Net 2025	Net 2024
Frais d'établissement				
Immobilisation incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrain				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL II				
Actif circulant				
Stocks et en cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 240		3 240	2 760
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement	1 000 000	0	1 000 000	300 000
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	96 656		96 656	588 958
TOTAL III	1 099 896		1 099 896	891 718
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 099 896		1 099 896	891 718

- SARL ETC AUDIT -
 Place de l'Europe
 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
 Tél. 03 86 48 12 12
 Siret. 493 539 944 00014

Bilan Passif

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 000	1 000
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	0	0
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	283 643	184 758
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	0	0
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	0	0
Résultat en attente d'affectation	0	0
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0	0
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	223 572	98 885
Situation nette (sous total)	508 215	284 643
Fonds propres consommables	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL I	508 215	284 643

- S.A.T.T. ETC AUDIT -
 10 rue de l'Europe
 89000 SAINT-JORGES-SUR-BAULCHES
 T. 03 86 48 12 12
 Siret. 423 539 944 00014

FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	0	0
Fonds dédiés	319 058	319 058
TOTAL II	319 058	319 058
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	149 780	123 697
Dettes des legs ou donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	1 759	33 569
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	121 085	130 752
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	272 624	288 018
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 099 896	891 718

- SARL ETC AUFET -
 Place de l'Euro
 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE
 Tél. 03 86 48 12 12
 Siret. 493 539 944 00014

Compte de résultat (1/2)

PRODUITS	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service		
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 054 287	1 046 321
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	1 054 287	1 046 321
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	1 054 287	1 046 321
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	399 351	417 062
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	190	64
Salaires		
Cotisations sociales	441 734	506 253
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 487	3 330
Dotations aux provisions	0	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Report en fonds dédiés		33 022
Autres Charges		0
TOTAL II	845 762	959 730
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	208 525	86 591

Compte de résultat (2/2)

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	16 673	11 806
Autres intérêts et produits assimilés	52	748
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	16 726	12 554
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	16 726	12 554
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	225 251	99 145
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles		
TOTAL VI		
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 679	260
Total des produits (I+III+V)	1 071 013	1 058 874
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	847 441	959 990
EXCEDENT OU DEFICIT	223 572	98 885

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Le bilan de l'exercice présente un total de **1 099 896** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des **produits** de **1 071 013** euros et un total **charges** de **847 441** euros, dégageant ainsi un **résultat excédentaire** de **223 572** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Néant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES :

✓ Changement de méthode :

L'exercice clos le 31 décembre 2025 constitue le premier exercice d'application des règlements ANC n°2022-06 modifiant le Plan Comptable Général et ANC n°2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les dispositions de ce règlement s'appliquent sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales modifications concernent :

- la suppression de la technique des transferts de charges au profit d'une comptabilisation en autres produits ou en diminution des frais de personnel selon la nature de l'opération ;
- une nouvelle définition du résultat exceptionnel le limitant à des événements majeurs et inhabituels ;
- de nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des subventions allouées à l'Association concernent des subventions de fonctionnement liées à l'exploitation normale de l'Association. Ces subventions sont

comptabilisées dans des comptes propres à chaque financeur, par l'utilisation de la subdivision 74 "Subventions d'exploitation". Les dotations globales et prix de journées perçus de l'ARS et des Conseils départementaux sont comptabilisés en comptes 73 "Dotations et produits de tarification".

En fonction des dépenses engagées durant l'exercice, il est neutralisé lors de l'inventaire des comptes une partie de ces subventions par le biais d'un produit constaté d'avance ou par le biais de fonds dédiés (neutralisation des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, et qui n'ont pu encore être utilisées conformément à l'engagement pris à leur égard).

Dans le cas où les dépenses subventionnables ne seraient pas atteintes, une provision pour risque de reversement peut être comptabilisée.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01, ainsi que les règlements N°ANC 2019-04, ANC-2022-06 et ANC 2023-03 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Conformément aux dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

✓ L'objet social de l'entité :

Le GCSMS URTSA AGES-ADAPEI a pour vocation, dans la gestion des établissements ou services qui lui sont confiés, de répondre aux impératifs fixés par l'instruction ministérielle en date du 24 juin 2021 n°DIA/DGCS/3D3B/DGOS/R4/CNSA/A1-3/2021/134 relative au déploiement d'unités de vie résidentielles pour adultes autistes en situation très complexe adossées à des établissements médico-sociaux et notamment à la question de la prise en charge pérenne des personnes accueillies.

✓ Nature et périmètre des activités :

Dans le cadre de sa mission principale, le GCSMS peut gérer tout établissement ou service destiné à l'accueil des personnes concernées, à leur hébergement, leur accompagnement social / médico-social.

✓ Moyens mis en œuvre :

Le GCSMS réalise son objet social en mobilisant des moyens humains et matériels requis. Le GCSMS ne dispose de personnel propre mais bénéficie de mises à disposition de personnels et de moyens de la part de l'association AGES-ADAPEI

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- Leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- Des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- Le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la structure n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, la structure a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements :

Les durées d'amortissements appliquées sont les suivantes :

- Constructions de 20 à 50 ans,
- Agencements et aménagements de 10 à 15 ans,
- Installations techniques de 5 à 10 ans,
- Matériels et outillages de 2.5 à 10 ans,
- Matériel de transport de 2 à 5 ans,
- Matériel de bureau de 2 à 5 ans,
- Mobilier 5 à 10 ans.

Frais de Recherche et Développement

Sans objet.

Immobilisations financières :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Le cas échéant, les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée le cas échéant pour tenir compte de la valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

La valeur nette des stocks à la clôture de l'exercice est la suivante :

- Matières Premières : 0 €
- Autres Approvisionnements : 0 €
- Produits Finis : 0 €
- Marchandises : 0 €
- En-cours de Biens : 0 €
- En-cours de Services : 0 €

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés au taux de conversion à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan au taux de conversion au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

- SARL ETC AUDIT -
Place de l'Europe
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12
Siret. 493 539 944 00014

Composition du Capital Social

Capital Social	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	100	10

Variation Capitaux Propres

Libellé	Solde à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	Solde à la clôture
Capital Social	1 000	0	0	0	1 000
Réserve légale	0	0	0	0	0
Résultat sous ctrl tiers financeurs	0	283 643	0	0	283 643
Résultat de l'exercice 2023	184 758	0	184 758	0	0
Résultat de l'exercice 2024	98 885	0	98 885	0	0
Résultat de l'exercice 2025	0	223 572	0	0	223 572

- SARL ETC AUDIT -
Place de l'Europe
89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES
Tél. 03 86 48 12 12
Siret. 493 539 944 00014

Tableau des fonds dédiés

Libellé	Solde à l'ouverture	Dotation	Reprise	Solde à la clôture
Fonds dédié à l'investissement	60 282	0	0	60 282
Fonds dédiés surcouts recrut. pers. spécialisé	50 000	0	0	50 000
Fonds dédié CTI Laforcade 2023	44 000	0	0	44 000
Fonds dédié CTI Laforcade 2024	43 877	0	0	43 877
Fonds dédié CTI Laforcade 2024 compl	33 022	0	0	33 022
Fonds dédié CTI Laforcade 2025	87 877	0	0	87 877
TOTAL	319 058	0	0	319 058

Engagements Financiers donnés et reçus

Néant.

Engagements de dettes assorties de sûretés réelles

Néant.

Engagement de Crédit-Bail

Néant.

Engagement Retraite

Le GCSMS n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Le GCSMS n'a pas procédé au calcul de la provision pour indemnités retraite.

Rémunérations des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.